



COMMUNE DE SALIVES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Le lundi 04 mars 2024 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Charles SCHNEIDER, Maire
M. Roland METZGER, M. Norbert RAMAGET, Adjoints
M. Christophe BERG, Mme Hélène BOYON Mme Charlotte DEHER, M. Gilles GENOUD, M. Silvère GOLMARD, M. Jacques MILLIERE et Mme N'DIAYE Anne-Fatou.

Était absent :

M. Éric RUESCH

DELIBERATION N° 2024-04-001 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N° 2024-04-002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04/03/2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 04/03/2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 4 mars 2024.

DELIBERATION N° 2024-04-003 VOTE DU CFU COMMUNE

En 2023, la Commune de Salives s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le CFU a vocation à devenir, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Le conseil municipal examine le CFU communal 2023 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	533 668,82 €	188 373,78 €
Recettes	622 977,16 €	432 019,01 €
Résultat de clôture	89 308,34 €	243 645,23 €
Reste à Réaliser Dépenses		87 264,36 €
Reste à Réaliser Recettes		58 326,20 €
Solde des RAR		- 28 938,16 €

Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique Communal 2023.

DELIBERATION N° 2024-04-004
VOTE DU CFU CHAUFFERIE

Le conseil municipal examine le CFU chaufferie 2023 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	38 256,58 €	439 175,30 €
Recettes	51 142,93 €	248 113,01 €
Résultat de clôture	12 886,35 €	- 191 062,29 €

Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique Chaufferie 2023.

DELIBERATION N° 2024-04-005
VOTE DU CFU LOTISSEMENT

Le conseil municipal examine le CFU lotissement 2023 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	51 561,24 €	22 758,25 €
Recettes	51 561,74 €	22 758,25 €
Résultat de clôture	0,50 €	0,00 €

Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique Lotissement 2023.

DELIBERATION N° 2024-04-006
AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2023, dont les résultats, se présentent comme suit :

Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	147 964,29 €
Excédent de fonctionnement 2023	<u>89 308,34 €</u>
Excédent de fonctionnement cumulé	237 272,63 €

Résultats d'investissement antérieurs reportés	- 223 106,18 €
Excédent d'investissement 2023	<u>243 645,23 €</u>
Solde d'investissement	20 539,05 €
Excédent des restes à réaliser	<u>- 28 938,16 €</u>
Besoin de financement	8 399,11 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget communal pour 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	:	228 873.52 €
Excédent d'investissement reporté (001)	:	20 539,05 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1608)	:	8 399,11 €

DELIBERATION N° 2024-04-007
AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET CHAUFFERIE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2023, dont les résultats, se présentent comme suit :

Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	6 894,30 €
Excédent de fonctionnement 2023	<u>12 886,35 €</u>
Excédent de fonctionnement cumulé	19 780,65 €

Résultats d'investissement antérieurs reportés	426 877,91 €
Déficit d'investissement 2023	<u>- 191 062,29 €</u>
Solde d'investissement	235 815,62 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget chaufferie pour 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	:	19 780,65 €
Excédent d'investissement reporté (001)	:	235 815,62 €

DELIBERATION N° 2024-04-008
AFFECTATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget lotissement pour 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	:	0,50 €
--	---	--------

DELIBERATION N° 2024-04-009
VOTE DES TAUX DE TAXE LOCALE

Monsieur le Maire, comme les années précédentes et compte tenu de l'augmentation de 3,9 % des bases d'imposition 2024, propose au conseil municipal de conserver les taux d'imposition de 2023.

Monsieur BERG Christophe propose de baisser les taux d'imposition et précise que les ménages ont subi en 2 ans une augmentation de près de 11% de leurs impôts fonciers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 soit :

Taxe foncière bâtie (TFB)	30,34 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32,63 %
Taxe d'habitation (TH)	10,62 %

Une possible baisse des taux d'imposition sera étudiée l'année prochaine.

DELIBERATION N° 2024-04-010
BUDGETS 2024 : COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2024 de la commune, présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	464 103,65 €
Recettes :	650 356,52 €

Investissement

Dépenses :	669 808,36 € (dont 87 264,36 € de RAR)
Recettes :	758 553,01 € (dont 58 326,20 € de RAR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif Communal 2023.

Monsieur le Maire précise que la somme de 15 253 € a été inscrite au compte 6542 (Créances éteintes) correspondants à des loyers impayés du Seraphin et de Oz Asil entre 2008 et 2011.

DELIBERATION N° 2024-04-011
BUDGETS 2024 : CHAUFFERIE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif de la Chaufferie 2024, présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	99 336,25 €
Recettes :	132 292,66 €

Investissement

Dépenses :	645 256,01 €
Recettes :	697 469,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de la Chaufferie pour 2024.

Il est précisé que 60 % des recettes de vente de thermie proviennent du budget communale (7 bâtiments raccordés) contre 40 % pour les particuliers (9 bâtiments raccordés).

DELIBERATION N° 2024-04-012
BUDGETS 2024 : LOTISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif du lotissement 2024, présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	22 758,25 €
Recettes :	22 758,75 €

Investissement

Dépenses :	22 758,25 €
Recettes :	22 758,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif lotissement 2024.

DELIBERATION N° 2024-04-013
FONGIBILITE DES CREDITS

L'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour 2024.

DELIBERATION N° 2024-04-014
DESTINATION DES COUPES 2024

Le Maire présente au conseil municipal les proposition de l'ONF pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite l'ajout des coupes réglées n° 1 ; 2 ; 3 ; 10 ; 50 ; 65 et 80.

Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 des coupes réglées n° 1 ; 2 ; 3 ; 10 ; 50 ; 65 et 80.

Décide la destination des coupes réglées de la forêt communale n°1 ; 2 ; 3 ; 10 ; 50 ; 65 et 80.

- Vente en bloc et sur pied de taillis, d'arbres de petites futaies, de futaies et des houppiers des coupes n°1 ; 2 ; 3 ; 10 par les soins de l'ONF en 2024.
- Vente en bloc et sur pied des taillis et petites futaies dans les chemins de vidange des parcelles n°50 ; 65 ; 80 en 2024.

Le Maire informe de son rendez-vous avec Monsieur NOURRY Didier lors duquel il a expliqué son souhait d'utiliser les bois communaux pour alimenter la chaufferie dans le cas où ceux-ci ne seraient pas suffisamment valorisés à la vente voir invendus.

DELIBERATION N° 2024-04-015
DECLASSEMENT VOIRIE

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la réalisation en 2023 d'un enquête publique en vue de céder au CEA Valduc une partie de la voie communale dite du quartier, il convient de prendre une délibération pour déclasser cette voie.

Vu le registre d'enquête clos le 04/07/2023 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,
Vu l'avis favorable M. le Commissaire enquêteur,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Constate la désaffectation du tronçon de voie communale dite du quartier
Décide du déclassement du bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

AFFAIRES DIVERSES

Enfouissement des réseaux : Une estimation du coût des travaux a été transmise par le SICECO pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication sur le hameau de Préjelan.

Subvention Routes : Une subvention de 27 661.50 € a été accordée à la Commune pour des travaux de voirie situés sur le hameau de Thorey et à Préjelan. La réfection de la rue de derrière à Préjelan ne pourra être envisagée qu'après avoir décidé de réaliser ou non les travaux d'enfouissement des réseaux.

Inauguration : L'inauguration pour la rénovation du bâtiment Sully, la création de la chaufferie et le terrain multisport est prévue le 28 septembre 2024.

Vie Communale : Le Maire souhaite remercier les associations et les bénévoles qui contribuent à l'animation et à la vie de la Commune.

Travaux : Les travaux de remise en état du logement situé 8 Rue d'amont sont terminés et la pose du placo est achevée dans le logement situé 7 rue d'Amont.

Agent technique : Le contrat de travail de l'agent technique sera renouvelé pour 1 an à compter du 1^{er} mai 2024.

Ecole : Il est prévu d'accueillir 18 élèves pour la rentrée de septembre. Dans cette optique, des travaux réalisés par des bénévoles seront entrepris afin d'augmenter la capacité d'accueil du dortoir.

Clôture de la séance à 22h00